

Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines

Objectif 2 Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers à la préservation des patrimoines

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures de sensibilisation

"Sensibiliser tous les publics, notamment les jeunes et les publics en difficulté, à l'importance des richesses patrimoniales et à la nécessité de leur protection ;

Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation"

page 44

Référence ID de l'article : #1230

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 14:34